



non versement de salaire par le patron

Par **laul68**, le **19/06/2012** à **18:05**

Bonjour, mon patron doit me verser mon salaire le 5 de chaque mois par virement. On est le 19 et toujours pas de salaire ainsi que mon collègue de travail. on appelle le patron mais on tombe toujours sur la messagerie. j'ai l'intention de convoquer les prud'homme et d'envoyer une lettre recommandée pour non versement de salaire. Est-ce la bonne solution. Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **19/06/2012** à **20:00**

Bonjour,
Le mieux serait de faire l'inverse et de commencer par envoyer une lettre de mise en demeure recommandée avec AR et de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé si elle ne produit pas effet...